

Flash Info du 3 février 2026 !

ACTUALITÉ DE LA BRANCHE & TRAVAUX EN COURS



Avec un peu de retard nous vous présentons tous nos vœux pour l'année 2026, en espérant qu'elle sera meilleure que 2025 pour notre Branche, qui n'a pu bénéficier d'aucune augmentation de salaires.

ACTUALITÉ DE LA BRANCHE :

- **L'avenant 70/2025 (positionnement du diplôme d'aide-soignant en TAM)**
Il a été agréé en décembre 2025, et sera applicable à partir du 1er février 2026, signé par la CFDT, FO et la CGT.
- **L'avenant 71/2025 (acquisition de congés payés des salariés en arrêt maladie)**
Il a été agréé en janvier 2026, signé par la CFDT.
- **L'avenant 73/2025 (augmentation des cotisations de la complémentaire santé de 7%)**
Il a été agréé en janvier 2026, signé par la CFDT.
- **L'avenant 74/2026 (tableau positionnement de l'emploi d'aide-soignant dans la classification des emplois TAM)**
Il a été mis à la signature.
- **L'avenant 72/2025 concernant la politique salariale (augmentation de 11 points sur tous les coefficients), signé par la CGT et la CFDT.**
Il sera peut-être examiné à la prochaine commission des agréments le 19 février 2026.

TRAVAUX EN COURS :

- **Un avenant « Entretien d'évaluation » :**

C'est l'actualisation du guide paritaire et de la notice d'utilisation des grilles d'évaluations professionnelles.

- **Un avenant « entretien de parcours professionnel » :**

C'est une mise en conformité de l'Article L.6315-1 du Code du Travail qui résulte de la loi d'octobre 2025 et qui s'appliquera au 1/10/2026. Cet avenant modifie la périodicité et le contenu de l'entretien.

- **Un avenant « retraite progressive » :**

Il s'agit également d'une mise en conformité avec le Code du Travail. En parallèle la CGT a déposé un avenant sur la pénibilité qui propose un départ en retraite anticipé au regard de la pénibilité de nos métiers.

Le climat social en France est de plus en plus délétère, cela impacte tous les secteurs médico-sociaux. Celui de l'Aide, de l'Accompagnement, des Soins et des Services à domicile est doublement concerné. Notre Convention Collective (BAD) n'est pas attractive et ses financements sont dérisoires.

Pour faire face à cette situation, la CGT s'est mobilisée, une pétition a été mise en ligne en mars 2025, elle a recueilli à ce jour 24 000 signatures. Un courrier alertant sur les difficultés des salariés de la branche de l'aide à domicile et ses conséquences pour les usagers, a été envoyé à tous les Conseils Départementaux dont quelques-uns nous ont déjà répondu.

Si vous avez des rendez-vous dans vos Conseils Départementaux, n'hésitez pas à les alerter de cette action. Mettez-vous en contact avec nous pour plus d'infos.

C'est en restant mobilisés tous et toutes ensemble que nous pourrons agir !!!!